

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le deux juillet,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le  
Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER,  
pour la session ordinaire du mois de juillet

**N° 98/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Bureau : composition**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

**Excusé(e)**

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les articles L 5211-10 et L 5211-9 du CGCT,

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la composition du Bureau suivante :

- Le Président,
- 8 Vice-Présidents,
- 4 Conseillers Communautaires

Soit 13 membres.

Le Président pourra déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau.

Le règlement intérieur est modifié en ce sens.

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUL. 2018  
Contrôle de légalité

